



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada


Le BSIF

et le système financier canadien



BSIF
OSFI

Canada



Bureau du surintendant des institutions financières Canada
255, rue Albert, 16^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2
(Siège social)

Téléphone : 613-990-7788
Télécopieur : 613-952-8219
Numéro sans frais : 1-800-385-8647
Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

N^o au catalogue IN4-9/2011
ISBN 978-1-100-53847-1

Le BSIF et le système financier canadien

Notre rôle

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est un organisme indépendant du gouvernement du Canada, établi en 1987 dans le but de relever la sûreté et la solidité du système financier canadien. Il surveille et réglemente les banques et les sociétés d'assurances, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi que les régimes de retraite privés de compétence fédérale.

Un secteur des services financiers efficace auquel les Canadiens peuvent avoir confiance est indispensable à l'économie du Canada. Afin d'atteindre cet objectif, le BSIF doit permettre aux institutions financières de prendre des risques raisonnables tout en soutenant la concurrence, tant au Canada qu'à l'étranger, et protéger les intérêts des déposants, des souscripteurs, des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite. Il s'efforce de concilier concurrence et stabilité financière, normes internationales et réalités du marché canadien.

Le BSIF n'encadre pas la gestion des activités quotidiennes des institutions financières et des régimes de retraite privés; ce n'est pas son rôle. Ce sont les hauts dirigeants et les conseils d'administration ou les fiduciaires qui sont responsables au premier chef de la réussite ou de l'échec de l'institution financière ou du régime. Toutefois, le BSIF joue un rôle de surveillance important en veillant à ce que les processus de gestion du risque de l'institution ou du régime satisfassent à des critères précis en matière de prudence. Le BSIF n'a pas pour mandat de régler les questions touchant le consommateur ou les valeurs mobilières.

Le système de réglementation canadien

Le BSIF est un organisme gouvernemental indépendant qui rend compte de ses activités au Parlement du Canada par l'entremise du ministre des Finances. Il existe divers mécanismes officiels et officieux lui permettant d'exécuter son mandat de façon efficace, notamment le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), dont les membres – le ministère des Finances, la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le BSIF – se réunissent aux trois mois pour échanger de l'information portant sur la surveillance des institutions financières fédérales.

Le BSIF travaille aussi en étroite collaboration avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), qui veille à l'observation de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Le BSIF travaille également avec ses équivalents provinciaux et consulte régulièrement les intervenants du secteur.

Le contexte international

Les institutions financières font partie d'un vaste réseau commercial qui s'étend de par le monde – leurs produits et les marchés qu'elles occupent sont de plus en plus internationaux, complexes et reliés. Pour surveiller les enjeux qui touchent le système financier mondial, le BSIF collabore étroitement avec des organismes étrangers comme, par exemple, le Conseil de stabilité financière (une initiative du G-20), le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Le BSIF s'est taillé une réputation d'excellence partout dans le monde par le biais de son concours aux activités de ces organismes, qui jouent un rôle clé dans le développement du cadre de réglementation et de surveillance des banques et des sociétés d'assurance-vie.

Nos responsabilités

Institutions financières fédérales

Évaluation des risques et intervention

Ce que nous faisons

Le BSIF supervise et réglemente les institutions financières – notamment les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances – de façon à veiller à ce qu'elles demeurent en bonne santé financière et à ce qu'elles observent les lois qui les régissent et se plient aux exigences de la surveillance. En cas de dérogation, il signale rapidement la question à la direction et au conseil d'administration, qu'il aide à mettre en place des mesures destinées à corriger la situation.

Pourquoi cela est important

En recensant les risques à point nommé et en intervenant rapidement, le BSIF contribue à protéger les investissements des déposants et des souscripteurs.

Comment nous le faisons

- Le BSIF évalue les risques inhérents aux activités d'une institution financière, ainsi que la mesure dans laquelle ces risques sont gérés avec efficacité.
- Il suit de très près la situation financière et les secteurs d'activité des institutions financières qu'il réglemente et examine avec soin tous les facteurs externes susceptibles d'avoir une incidence sur celles-ci.
- Il se rend régulièrement aux bureaux des institutions financières qu'il surveille pour inspecter leurs mécanismes de contrôle internes et vérifier la pertinence de leurs pratiques en matière de gestion du risque et de structure décisionnelle.
- Il applique un cadre de surveillance moderne axé sur les risques qui permet de mieux dépister toute pratique d'affaires qui pourrait être imprudente ou peu sûre, et d'intervenir rapidement lorsque la situation l'exige.

Réglementation et orientation

Ce que nous faisons

Le BSIF fait la promotion de l'adoption, par les institutions financières, de politiques et de procédures visant à contrôler et à gérer le risque. Ainsi, il s'emploie à concilier les impératifs de sécurité et de stabilité avec la nécessité, pour les institutions financières, d'exercer leurs activités sur un marché concurrentiel.

Pourquoi cela est important

Ses activités en matière d'établissement de règles contribuent à l'adoption de saines pratiques de gestion du risque, un élément clé de la protection des déposants et des souscripteurs canadiens. Sur la scène internationale, où les règles sont de plus en plus élaborées en raison du caractère complexe et mondial du secteur financier, le BSIF affirme sa présence en prêtant très activement son concours à des organismes tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière.

Comment nous le faisons

- Le BSIF publie des lignes directrices, des préavis et des décisions ayant valeur de précédent à l'intention des institutions financières fédérales (IFF) résultant d'un processus transparent et axé sur la consultation.
- Il participe grandement à l'examen des lois qui visent les institutions financières fédérales au moins tous les cinq ans afin de veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et appuient le secteur des services financiers au chapitre de l'efficacité, de la concurrence et de la sécurité.
- Il collabore avec des organismes de normalisation canadiens et internationaux, notamment en matière de règles sur la comptabilité et les fonds propres.

Agrément et précédents

Ce que nous faisons

Comme l'exige la loi, le BSIF reçoit et traite les demandes d'agrément réglementaire que déposent les institutions financières pour obtenir l'autorisation d'exercer certains types d'activités. Il arrive également parfois que le consentement du ministre des Finances soit requis, lequel il accorde en se fondant sur les recommandations prudentes et raisonnées du BSIF qui traduisent les lois et règlements en vigueur.

Pourquoi cela est important

D'une part, il est important que les institutions financières puissent obtenir les agréments réglementaires dont elles ont besoin assez rapidement pour exercer leurs activités de manière concurrentielle. D'autre part, les Canadiens doivent avoir la certitude que les activités et les mesures susceptibles d'avoir une incidence sur la sûreté et la solidité des institutions financières sont examinées avec soin avant d'être autorisées.

Comment nous le faisons

- Le BSIF se sert de normes de service publiées qui précisent les délais de traitement et d'analyse des demandes d'agrément réglementaire et de prestation d'autres services.
- Il traite les demandes d'agrément et rédige et publie des préavis et des décisions ayant valeur de précédent qui favorisent une meilleure compréhension de son interprétation des lois visant les institutions financières fédérales.

Régimes de retraite privés fédéraux

Ce que nous faisons

Le BSIF encadre les régimes de retraite privés des personnes qui travaillent dans les secteurs de compétence fédérale afin de veiller à l'observation des exigences législatives et en matière de surveillance, notamment en ce qui a trait à la capitalisation des caisses de retraite. Lorsqu'un problème se manifeste, le BSIF le signale immédiatement à l'administrateur du régime et l'aide à prendre les mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais. Comme l'exige la loi, c'est également au BSIF qu'il incombe d'autoriser les régimes de retraite à exercer certaines activités. Enfin, il prône une saine administration, gestion du risque et structure décisionnelle des régimes de retraite.

Pourquoi cela est important

Le BSIF joue un rôle clé dans la protection des régimes de retraite de compétence fédérale. Les Canadiens doivent savoir que leurs prestations de retraite sont sûres et qu'elles leur permettront de bien vivre à la retraite. Par exemple, tout ce qui influe sur les normes actuarielles et comptables, y compris les taux et les prix du marché, a une incidence sur les régimes de retraite. Les organismes de réglementation comme le BSIF doivent tenir compte des risques occasionnés par des produits de placement novateurs et des stratégies innovantes de conception de régimes.

Comment nous le faisons

- Le BSIF évalue le risque inhérent à la gestion de l'actif et du passif des régimes de retraite, à la communication avec les participants et à l'administration des régimes. Il prend des mesures pour défendre les intérêts des participants lorsque l'administration d'un régime ne respecte pas la loi ou ne cadre pas avec les pratiques administratives sûres et saines.
- Il évalue deux fois l'an les ratios estimatifs de solvabilité des régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées, entre deux rapports d'évaluation actuarielle.
- Il se rend aux bureaux des régimes de retraite pour effectuer des inspections, et il se sert des résultats pour évaluer la qualité de la structure décisionnelle et de la gestion du risque globale des régimes. En outre, il examine les rapports que déposent les régimes pour y déceler des risques.
- Il analyse et traite les demandes d'agrément réglementaire.
- Il publie des lignes directrices et des préavis à l'intention des régimes de retraite privés fédéraux, et il joue un rôle actif dans la révision des lois et des règlements fédéraux touchant ces régimes.

Bureau de l'actuaire en chef

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) est une unité indépendante au sein du BSIF. Il fournit une gamme de services d'évaluation et de consultation actuarielles au gouvernement du Canada et vérifie les coûts futurs des divers régimes de retraite et programmes sociaux qui relèvent de sa compétence, notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Programme de la sécurité de la vieillesse et le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ainsi, il produit tous les trois ans un rapport sur le RPC portant sur la viabilité à long terme de ce régime. Bien que l'actuaire en chef relève du surintendant, il est responsable au premier chef du contenu des rapports préparés par le BAC et des opinions actuarielles qui y sont formulées. Il doit également rendre compte des conseils actuariels que le BAC fournit aux ministères fédéraux, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, qui sont les co-administrateurs du RPC.

Une équipe investie

Le travail du BSIF repose sur les efforts sérieux que fournissent les spécialistes d'un certain nombre de disciplines, notamment droit, finance, actuariat, comptabilité et élaboration de politiques. Il exige à la fois une vision d'ensemble et le souci du détail spécialisé. Le BSIF se fait un point d'honneur de témoigner des valeurs auxquelles il souscrit – professionnalisme, intégrité, respect des personnes – et l'énergie qu'il y consacre compte parmi les facteurs clés de sa réussite.

La bonne marche des activités de surveillance et de réglementation du BSIF prend appui sur divers services de soutien intégrés, notamment au chapitre des finances et de la planification intégrée, de la gestion et de la technologie de l'information, des ressources humaines, des communications et des consultations.

Le BSIF accorde beaucoup d'importance à la formation et au perfectionnement de plus de 500 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver, à la fois pour leur permettre de mieux répondre aux besoins de l'organisation et pour contribuer à leur cheminement professionnel. Il s'emploie activement à se doter d'un effectif constitué dans une juste mesure d'éléments provenant du secteur privé et de personnes possédant de l'expérience du secteur public, notamment lorsqu'il est question d'évaluation des risques et de surveillance. Au BSIF, les postes et les échelles de traitement qui leur correspondent sont classifiés de manière à favoriser le recrutement et le maintien en poste de personnes possédant un savoir-faire technique et des connaissances sectorielles recherchées.

Financement des activités du BSIF

Le BSIF recouvre ses frais par les cotisations versées par les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille, et par un programme d'utilisateur-payeur à l'égard de certains services. Une modeste partie des revenus du BSIF provient d'un crédit parlementaire versé en contrepartie de la prestation de services actuariels fournis au gouvernement du Canada relativement à divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.